

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	33 (1945)
Heft:	679
Artikel:	Des commissaires fédérales...
Autor:	S.F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265427

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement a été échu le 31 décembre qu'ils peuvent en régler le montant pour 1945 (6 francs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux I. 943.

LA VIE INTERNATIONALE

La visite de Miss Woodsmall à Genève

Le Bureau de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles a eu la joie de recevoir, au début de l'année, une longue visite de la Secrétaire générale, Miss Ruth Woodsmall, qui est venue des Etats-Unis en passant par Londres et Paris. Cette visite a prouvé la force des liens qui ont subsisté entre femmes accoutumées à une étroite collaboration, et nombreuses sont celles, qui ont souffert de la disparition de ces relations internationales qui faisaient leur joie, auxquelles Miss Woodsmall a pu apporter des nouvelles et des messages d'amies lointaines, dont elles ne savaient plus rien depuis longtemps. La vie internationale féminine reflétait plus puissante que jamais après la tournée.

IN MEMORIAM

Mme Arthur Robert-Couvre

Notre rédactrice, aînée depuis bientôt une quinzaine, par une pleurésie, tenant essentiellement à rendre elle-même hommage à la mémoire de Mme Robert-Couvre, pour laquelle elle éprouvait, non seulement de l'admiration, mais aussi une respectueuse affection, notre journal se voit forcée de remettre à son prochain numéro les lignes qu'à cœur de consacrer à cette belle figure féminine.

Des commissaires fédérales...

Au cours de la session de décembre des Chambres, le Conseil fédéral a accepté le postulat de M. Dietrich (radical, Soleure), invitant l'Executive à nommer des femmes dans les Commissions fédérales extraparlementaires et dans les institutions dépendant de la Confédération. A ce propos, M. de Steiger, chef du département de Justice et Police, a énumérées les Commissions pro-

HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR
Confort - Belle situation - Jardin

Figures et portraits de femmes

Miss Ellen Wilkinson

Ellen Wilkinson, Secrétaire parlementaire au Ministère britannique de la Sécurité nationale, vient d'être nommée membre du Conseil Privé.¹ Jusqu'à présent, trois femmes seulement ont reçu cette haute distinction : Miss Margaret Bonfield, Miss Florence Horsbrugh et Miss Ellen Wilkinson. La fonction de Conseillère Privée donne droit au titre de « Très Honorable ».

Five feet of fight (*Cinq pieds de lutte*) est le surnom que les Anglais ont donné à la rousse et intrépide Ellen Wilkinson. Les Nazis, eux, ont toutes raisons de croire que cette femme, chef de 5 millions de gardes du feu, est une géante féroce, pourvue de bottes de sept lieues. En 1934, alors que Hitler était au pouvoir depuis une année, elle parcourt l'Allemagne et fait campagne ; quand les bombardiers d'Hitler attaquent l'Espagne, elle y est, prenant note des effets tragiques des raids aériens sur la population civile ; quand la Luftwaffe « blitz » l'Angleterre, elle est là encore, qui brave le danger, procure un asile aux sans-abris et lutte, contre les incendies — vivant symbole du courage agissant britannique.

Miss Wilkinson est un administrateur de cette rare espèce qui possède une tête pour s'occuper de sujets de grande envergure et un cœur pour

Le suffrage féminin sur le terrain fédéral et cantonal

La Section de Bâle de l'Association suisse pour le suffrage n'aurait pu choisir pour son Assemblée annuelle du 27 janvier dernier un sujet plus actuel que celui-ci. Et bien que notre journal ait régulièrement informé ses lectrices des divers événements qui se sont produits dans ce domaine, une vue d'ensemble de la situation suffragiste actuelle en Suisse présente aussi son intérêt et son utilité.

La première oratrice, Mme Vischer-Alioth, mit d'abord l'auditoire au courant des plus récentes démarches, faisant suite aux motions Greulich et Göttisheim de 1918, à la pétition de 1929 signée par 250.000 hommes et femmes, et rappela enfin le dépôt du postulat Oprecht en juin 1944 et l'activité suffragiste à laquelle il a donné lieu. En terminant Mme Vischer insista sur la nécessité absolue, non seulement pour chaque Section, mais aussi pour chaque membre de l'Association, d'apporter sa propagande individuelle à l'effort commun.

L'exposé de Mme Böhnen fit réaliser combien les Bernoises sont persévérantes, sages, actives et dignes de servir d'exemple dans leurs revendications suffragistes. Quel travail elles ont déjà accompli !... et quel labeur leur incombe encore. Lorsqu'en 1943, le Grand Conseil bernois repoussa les deux motions sur le suffrage féminin communal qui lui étaient soumises, elles ne se découragèrent pas. Le Conseil d'Etat, il faut le dire, les soutint en envoyant aux 496 communes du canton une circulaire, dont nous avons publié le texte, au sujet de la nomination de femmes dans diverses commissions communales ; puis les suffragistes prirent la grosse décision de lancer une pétition, persuadées qu'elles étaient que les femmes seraient ainsi amenées à prendre position. C'est cette pétition qui est en cours. Des questionnaires ont été remis aux Sociétés féminines du canton, dont 75 ont annoncé leur appui ; les partis politiques après avoir été renseignés sur le but de la campagne se sont déclarés prêts à soutenir la pétition — à l'exception du parti catholique conservateur ; et deux assemblées, dans lesquelles des hommes et des femmes de différents milieux ont pris la parole, ont constitué une excellente démonstration en faveur du suffrage. Nos Confédérées bernoises ne semblent pas se laisser arrêter par des difficultés d'ordre financier : elles font imprimer des brochures, des feuilles volantes, et projettent même l'impression d'une brochure très coûteuse destinée à atteindre les milieux où la collecte des signatures ne paraît devoir donner aucun résultat.

Si leur pétition aboutit, qu'arrivera-t-il ? Il ne pourraient en tous cas pas être procédé à la votation populaire avant l'automne 1947, et comme celle-ci ne reconnaîtrait pas encore le droit de vote aux femmes, mais seulement le suffrage communal facultatif, le chemin à parcourir est long ! Mais les suffragistes bernoises savent que cela est le seul à suivre pour aboutir dans leur canton ; elles ne

s'impatientent pas, travaillant ainsi non seulement pour elles, mais aussi pour nous toutes.

A Zurich, où M. Nägeli, député, a présenté une motion au Grand Conseil, l'Association suffragiste, projette, elle aussi, une campagne. Depuis une dizaine d'années, elle s'est réveillée, peut-être du fait de revers essuyés : impôt sur les célibataires ; baisse des traitements des institutrices ; attaques contre les institutrices mariées ; inégalité des rentes d'assurance-vieillesse, les cotisations des femmes étant égales à celles des hommes, etc. Les suffragistes zurichoises ont constitué un groupe de volontaires, qui suit, du haut de la tribune, les séances du Conseil communal et manifeste son opinion lorsque les hommes discutent seuls de questions concernant aussi directement les femmes que le prix du gaz ! mais aussi témoigne de sa satisfaction quand il est tenu compte de ses désirs ! Lorsqu'enfin la loi est soumise à la votation populaire, les féministes en étudient les dispositions, et communiquent à la presse leur opinion. Le fait que des femmes en relations avec différents partis siègent dans le comité de l'Association établit un contact très utile avec les milieux politiques. La récente « Journée des femmes zurichoises » que nous avons annoncée à nos lecteurs a eu aussi une grande valeur pour nos idées, vu le nombré des Sociétés qui y étaient représentées et qui toutes ont pris position en faveur du vote des femmes ; enfin la petite feuille périodique suffragiste dont il a déjà été question ici, et dont la parution a été autorisée par le Conseil fédéral, constitue aussi un excellent moyen d'action. Disons pour terminer que le Parti zurichois du Travail, pour donner suite aux décisions prises lors de son Congrès, vient de lancer une initiative qui a la teneur suivante : *Les citoyennes sont mises sur le même pied que les citoyens en ce qui concerne le droit de vote et d'éligibilité aux fonction cantonales et communales.*

La dernière oratrice fut notre présidente bâloise, Mme Widmer, qui mentionna d'abord quelques petits succès de l'année écoulée, notamment l'échec de la loi établissant un impôt sur les célibataires, et la cession par le parti radical démocratique d'un siège à une femme dans la caisse d'assurance-maladie ; puis qui annonça que nous aussi nous trouvions en face d'une campagne. La proposition du Dr. Stohler concernant l'introduction du vote féminin sur terrain cantonal a été acceptée avec bienveillance par le conseiller d'Etat Peter ; si le Grand Conseil l'accepte à son tour, viendrait alors la votation populaire dont la date est encore inconnue. En prévision de la campagne à mener, un Comité de 15 personnes a été formé, dit « Comité d'action pour l'égalité politique des femmes ».

Parmi les nombreux articles sur le suffrage féminin, parus dans la presse au cours de ces derniers mois, Mme Widmer cita cette phrase du *Schweizer Beobachter* : *La Suisse veut-elle dévenir le musée historique du monde ? Nous croyons que non ! après avoir entendu tous ces rapports dénotant tant de travail et tant d'efforts !*



Certes tous mes crayons sont bons
Mais Caran d'Ache à la pompon.
Il évite toute rature
Il embellit mon écriture.

Schönauer-Regenass (Bâle) dans la Commission fédérale pour le contrôle des prix, qu'il ne faut pas confondre avec la commission pour la formation des prix ; quatre femmes sont membres de la Commission consultative pour l'assistance de guerre.

On trouve également quelques femmes dans les activités permanentes du département de l'Economie publique : Mme Schwarz-Gagg est seule de son sexe dans la Commission fédérale des fabriques (22 membres) ; Mme Gruber, seule femme dans la Commission des métiers ; huit femmes siègent parmi les cinquante membres des quatre commissions prévues pour l'application de la loi fédérale sur le travail à domicile. Mme Cécile Zwahlen (Lausanne) est membre de la Commission technique pour la cordonnerie.

Au département de l'Intérieur, nous trouvons, dans la communauté de travail *Pro Helvetica*, Mme Cuénod de Muralt (Vevey) et M. Trüb (Lucerne) ; Mme M. Frey-Surbeck (Berne) fait partie de la Commission fédérale des Beaux-Arts, Mme S. Hauser (Berne), de la Commission fédérale des arts décoratifs ; Mme Emma Steiger, Dr. en droit (Zurich), siège dans la Chambre suisse du Cinéma. La Commission fédérale contre la tuberculose, la formation Carnegie pour les sauveteurs comptent chacune une femme, la fondation Berster-Muller deux institutrices.

C'est donc à bon escient que M. Dietschi a déposé son postulat. C'est donc avec raison que les associations féminines, tout en reconnaissant les progrès accomplis depuis une vingtaine d'années, demandent, elles aussi, une plus forte représentation féminine dans les Commissions nationales. Leurs démarches ne sont pas souvent couronnées de succès ; aucune femme, en dépit des présentations faites, ne figure dans la Commission d'experts pour l'assurance-vieillesse, et c'est une grave lacune puisque, cette année, il y a en Suisse 200.000 femmes âgées de 65 ans (160.000 hommes seulement), qui pourraient bén-



professionnelles, économiques, sanitaires, intellectuelles qui connaissent la collaboration féminine.

La plupart des Commissions qui ont fait appel aux femmes, celles qui dépendent de l'Office fédéral de l'alimentation, disparaîtront avec la guerre de moins on veut l'espérer. On se félicite cha-

que jour des services rendus par le Comité consultatif des femmes suisses, par les femmes membres des Commissions de séchage des fruits et des légumes, des offices fiduciaires des légumes, de la Commission fédérale de guerre pour l'alimentation, sans oublier le travail de Mme

pliqua-t-elle, mais pour la bonne raison que, sans être dans un abri, elles savent se protéger tout en protégeant les autres ». Comme on pouvait s'y attendre, elle eut le dernier mot.

Cette femme éminente a dû batailler toute sa vie. Fille d'un ouvrier dans les filatures de coton de Manchester, Ellen gagna une bourse à l'Université de sa ville natale ; elle poursuivit ses études et obtint le grade de Maître ès Arts juste avant l'autre guerre. Elle se voulut avec enthousiasme à la cause du suffrage féminin, et lors de la scission qui se fit dans les rangs des suf-



Oliché Mouvement Féministe.
Ellen WILKINSON

Nouvellement nommée « Membre du Conseil Privé » de Grande-Bretagne.

fragettes, elle opta pour l'Union internationale des Femmes. De 1913 à 1915, elle travailla activement à organiser la Ligue nationale des Sociétés féminines suffragistes et son activité se développa désormais sur le plan national. Elle organisa plus tard le fameux « Syndicat des Distributive and Allied Workers ».

Une carrière politique s'ouvrit à la fille du filateur de Manchester. Sa voie est toute tracée, son but : l'amélioration des conditions des ouvriers. Le Syndicat des *Distributive and Allied Workers* décida de présenter une candidate aux élections parlementaires ; son choix tomba sur la jeune et brillante secrétaire de l'Union (elle occupe encore ce poste aujourd'hui). Cette candidate novice est battue, mais ne perd pas confiance. En 1924, en effet, elle entra au Parlement, mandatée par l'important centre industriel de Middlesborough. Cette nomination fit sensation car, à l'époque, il n'y avait guère qu'une demi-douzaine de femmes au Parlement.

Le Ministère travailliste étant tombé en 1931, Miss Wilkinson perdit son siège à la Chambre. Comme membre de la délégation pour la Ligue des Indes, elle alla visiter ce pays pour en étudier les problèmes sociaux, puis se tâilla un succès comme journaliste. C'est ainsi qu'elle se prépara à occuper son poste actuel, un « poste clé » s'il en fut, sur le front de la sécurité sociale.

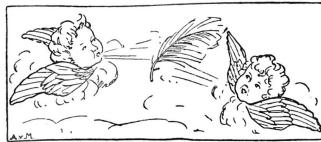
Comme ennemie jurée du nazisme, sa vraie préparation fut son voyage en Allemagne en 1934 quand elle vit la terreur qui sévit après l'incendie du Reichstag ; elle comprit la menace que l'ascension de Hitler représentait pour tout homme libre, où qu'il fût. Elle rentra en

¹Le Conseil Privé (*Privy Council*) est une institution dont les origines remontent aux Rois Normands ; il sanctionne toutes les affaires d'Etat ne relevant pas du Parlement, mais dépendant directement de la Couronne.

négocier d'une rente-vieillesse. Les associations féminines insistent aussi pour que les mères soient représentées dans les Commissions qui préparentont l'assurance-maternité.

Espérons que ces requêtes finiront par être écoutées, car la bonne volonté des femmes ne demande qu'à s'employer en faveur de l'intérêt général.

S. F.



DE-CI, DE-LA

Pour l'Avenir...

...Fondation pour la justice sociale dans l'éducation, nous prie de rappeler que les inscriptions pour l'attribution de bourses doivent se faire avant le 28 février, par écrit sur formulaire spécial, auprès du secrétaire, M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine (Genève). On sait que le but de cette Fondation est de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige, en gagnant prématûrement un salaire, à renoncer à la carrière de leur goût.

Un bon exemple.

C'est celui qui donne la Banque industrielle de Baden, dont les comptes de 1944 nous tombent par hasard sous les yeux; nous y lisons que sur le bénéfice net de l'exercice écoulé, le conseil d'administration propose de verser, entr'autres dons à des œuvres diverses, 250 fr. à «la Ligue des Femmes» du cercle de Baden et 250 fr. à la section de Baden de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Elles ont de la chance, les Badsoises!

Voyez-vous la Banque cantonale vaudoise verser 500 fr. à l'Union des femmes de Lausanne, ou la Caisse hypothécaire de Genève donner mille francs au Suffrage féminin!

S. B.

Un des aspects de la protection de la famille : la politique du logement

(suite de la 1^{re} page)

Nous signalons ici combien la rédaction vague et peu impérative de l'alinéa 3 de ce contre-projet nous paraît regrettable; il y est dit : «La Confédération peut appuyer des mesures...». Aucune autre précision n'est donnée sur ces mesures, ni sur ceux qui les prendront... ou ne les prendront pas! Et même si certaines mesures sont prises, la Confédération peut — mais n'a pas l'obligation de les appuyer. Il est clair qu'il s'agit ici de subventions, car il est dit plus loin qu'une loi fédérale indiquera les conditions auxquelles la Confédération peut fier sa participation financière, et il est certain aussi que la rédaction si prudente de cet alinéa est destinée à laisser de côté toute idée de centralisation des mesures et à sauvegarder la liberté entière des cantons et des communes auxquelles la Confédération ne fe-

ngleterre pour avertir ses compatriotes du danger que les menaçait.

En 1935, elle rentra au Parlement pour la conscription de Jarrow (acier et constructions navales). C'était au temps le plus sombre de la crise. Les fabriques et les chantiers de Jarrow auraient dû travailler à plein rendement pour éloigner la menace hitlérienne, mais aucune fumée ne sort des cheminées, les chantiers sont fermés depuis longtemps. A Jarrow, les ouvriers et leurs familles ont faim. La fille du filateur plaide passionnément leur cause au Parlement. Elle finit par conduire les malheureux sans-travail en une «Marche de la Faim» sur Londres. Sans se lasser, elle lutta contre un système économique qui réduisait à néant l'une des régions les plus industrialisées de cette Angleterre qui avait besoin de bateaux. En 1939, elle poursuivit sa croisade en publiant un livre émouvant *La Ville qu'on a assassinée*, qui remporta un grand succès.

Alors que la guerre d'Espagne n'était encore qu'un nuage à l'horizon international, la perspicace travailleuse expliquait déjà à ses auditeurs les dangers du fascisme.

En 1939, les légions de Hitler envahirent soutien la Pologne, justifiant les avertissements donnés par Miss Wilkinson. Elle obtint alors son premier poste dans un ministère, celui de Secrétaire au Ministère des Pensions où elle était chargée de distribuer des allocations aux indigents. Elle remplit sa tâche avec énergie, habileté et largeur de vues. L'année suivante, quand Churchill forma son ministère, elle suivit M. Herbert Morrison au Ministère de la Sécurité nationale.

rait qu'aider financièrement, ce qui est le moyen le plus simple.

Le Comité suisse de protection familiale a, dans une pétition adressée au Conseil national et rédigée par Mme E. Steiger, Dr. en droit, Zurich, exprimé les doutes que lui a inspirés cet alinéa 3. Il relève précisément que le projet n'accorde à la Confédération que le droit de donner des subventions et que l'attribution de subventions n'est pas le meilleur moyen d'améliorer les conditions d'habitation des familles. Nous sommes certaines pour notre part, que, si la subvention est utile, et même nécessaire, elle doit cependant n'être qu'un accessoire d'autres mesures de première importance (par exemple faculté d'expropriation des communes). Le système des subventions accordées pour encourager la construction de logements, soit en vue de lutter contre la pénurie de logements, soit pour combattre le chômage, a eu des résultats qui sont très divers. Le côté sombre du système, c'est qu'il met au premier plan les préoccupations d'ordre financier des communes et des cantons qui doivent généralement accorder eux aussi des subventions pour bénéficier de l'aide fédérale, et des particuliers ou sociétés qui veulent construire (pour ceux-ci il s'ajoute encore souvent un élément spéculatif : on «profite» des subventions). Or, ces préoccupations d'ordre financier et spéculatif devraient être complètement écartées dans l'action en faveur de l'amélioration des conditions d'habitation des familles.

Les constructions nouvelles ou les améliorations doivent être faites dans l'intérêt de la famille avant tout, et non dans l'intérêt de constructeurs pour lesquels il s'agit de placements de capitaux. Le genre des maisons, à une ou deux familles, de l'aménagement, le prix du loyer, sont des facteurs qui n'encourageront pas l'initiative privée; même à coups de subventions, il est peu probable qu'on atteigne le succès attendu. Il s'agirait donc de donner à la Confédération pouvoir de prendre d'autres mesures appropriées, qui ne porteront pas non plus d'ailleurs atteinte à la liberté des cantons et des communes, mais au contraire, permettront de leur accorder des compétences utiles. A cet effet, le Comité suisse de protection familiale propose une autre rédaction de l'al. 3 du contre-projet, disant en substance : «La Confédération appuiera les mesures pour la construction et l'assainissement de logements et de colonies pour les familles. Elle a le droit d'édicter, dans une loi fédérale, les prescriptions nécessaires pour encourager ces mesures et de lier sa participation financière à certaines conditions. Les dispositions cantonales sur la police des constructions sont réservées».

Il faut espérer que le texte de cet al. 3 sera, en effet, remanié de façon à permettre une politique du logement véritablement adaptée aux besoins de la famille et capable de donner des résultats positifs.

R. S.

A travail égal, salaire égal

En Grande-Bretagne

Les industries mécaniques et connexes comptent plus d'un tiers d'ouvrières, contre 16 % en 1940. Le principe y est depuis longtemps admis de l'égalité des salaires. Mais on a adopté tant de nouvelles méthodes de travail, et celui-ci a été tellement divisé, qu'il est devenu difficile de déterminer un taux approprié de salaire. Des ouvrières se sont plaintes que le principe n'était pas équitablement appliqué. On procédera donc à un classement du travail selon la difficulté, sans tenir compte du sexe. On croit généralement qu'il faudra continuer après guerre à employer des femmes dans cette industrie, étant donné les grands progrès accomplis quant à la simplification, la production en série, l'emploi de nouvelles matières et de nouvelles méthodes, nées de la nécessité de recourir à une main-d'œuvre inexpérimentée. Après la guerre, il n'y aura pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour «tourner».

B. B.

En France

Une ordonnance du 24 août dernier — donc exactement du moment de la libération — le fait est significatif! — dit à son article 7 que «dans des conditions égales de travail et de rendement, les taux minima des salaires des femmes seront égaux aux taux minima de salaires de travailleurs de sexe masculin».

Connaissant les détails de cette vie si remplie, je m'attendais à trouver, au Secrétariat du Ministère, une femme plutôt rébarbare; pas du tout; je parlais à une personne charmante et très féminine. Je dis «parlais» car Miss Wilkinson a l'art, très flatteur, de savoir écouter; quand c'est elle qui parle, ses yeux s'illuminent, tout son visage s'éclaire. Ses goûts sont simples, elle joue du piano, et aime le cinéma et le jardinage... quand elle en a le temps.

Les Anglais sont fiers d'Ellen Wilkinson. Son histoire symbolise celle de l'Angleterre moderne, ses hauts et ses bas, ses luttes et ses victoires. H. H.

Correspondance

A propos de l'amnistie fiscale

Lausanne, 11 février 1945

Chère Rédactrice,

Vraiment notre pays exagère! Son masculinisme, par quoi j'entends sa façon masculine de penser, d'envisager les faits, les choses, sans tenir compte de la plus forte moitié de la population, dépasse les bornes permises.

Les C. F. F. ne connaissent que MM. les voyageurs, les services de récupération, que MM.

les concierges; les instances fiscales, communales, cantonales ou fédérales, ne connaissent que MM. les contribuables, en dépit des faits et des feuilles vertes qui tombent aussi bien sur les femmes que sur les hommes.

Le Bureau fédéral des contributions publiques ne sait pas que les femmes paient des impôts, et quelle impôt! Ouvrez la brochure maladroite, vulgaire plus qu'il ne faut, adressée à deux millions de contribuables; on ne voit que des contribuables du sexe masculin. Que dites-vous de cette homme épais et satisfait qui s'étale sur la couverture? On s'attend à le voir nouer une

Liste de conférencières dressée par le Service de Conférences des Femmes de Suisse romande

(Suite)

II. Canton de Vaud (suite)

Conférencières des Associations féminines et de groupements divers

Mme Antoinette BOURL, Secrétaire U.C.J.F., L'Ibis b. Ch. de Bonne Espérance, Lausanne. *Les Unions Chrétiennes de Jeunes Filles au travail dans les pays en guerre.*

La foi chrétienne, les risques qu'elle court, les risques qu'elle fait courir.

Mme Alfred CARRARD, Avenue de Rumine, 50, Lausanne. *L'épanouissement de la personne.*

Mme Jean CARRARD, institutrice Avenue du Servan, 22, Lausanne. *L'école et les parents.*

Histoire de la musique (avec démonstration sur piano).

La Révolution vaudoise.

Mme Huguette CHAUSSON, institutrice privée Avenue du Léman, 43, Lausanne. *Le Comte vert et le Pays de Vaud.*

Romainmôtier et les mariages de Marguerite d'Autriche.

Adèle d'Affry, de Fribourg.

Mme Olga CHRISTEN, Missionnaire, Fleurettes, 43, Lausanne. *Expérience d'une infirmière dans la forêt vierge.*

La maternité chez les primittifs de la forêt équatoriale.

Mme Marie-Louise COCHET, Directrice du Centre Information ménagère, Av. Jominin, 3, Lausanne. *Le Centre ménager de Lausanne.*

Conservation des fruits et légumes (démonstration pratique).

Mme Marie-Louise CORNATZ, Assistante sociale à l'Office cantonal des mineurs, Ch. de la Batière, Cour-Lausanne. *La rééducation de la jeunesse difficile.*

Mme Suzanne CORNATZ, Instructrice nationale éclairante, La Condémine, Cour-Lausanne. *Une jeunesse enthousiaste.*

Une jeunesse au service du pays.

Une jeunesse internationale.

Mme Marg. EVARD, Dr es lettres St-Sulpice (Vaud). *Sous la mère repose l'espérance du village.*

Grandes figures féminines de notre passé suisse.

La femme, porteur du flambeau du spiritualisme familial et national.

Mme Aline GIROUD, Avenue de Chaillly, 7, Lausanne. *De la formation de la personne.*

La coopération au vol d'oiseau.

Histoire du mouvement coopératif en Suisse.

Mme Maroussia GRENIER, Château-d'Oex. *Les «pourquoi» d'une petite Russe au temps des Czars.*

Comprendre ses enfants! Comprendre ses parents!

L'écolier et la joie au travail.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

Les fleurs ont leur langage

Les plus belles

Les plus fraîches

se trouvent chez **Hirt**

4, rue de la Fontaine tél. 5.0x.60

GENÈVE

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme YVE L. MENZONE

Solidité - Elegance

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



PORCELAINES - CRISTAUX

COUTELLERIE SERVIR - BOYS

LOUIS KUHNE

6, rue du Rhône

